

Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Kauramin Glue* 690 liquid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique

Utilisation non recommandée: Toute information technique nécessaire sera fournie par BASF à la demande des autorités compétentes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Monomers Division E-CML

Téléphone: +49 621 60-97724

adresse E-Mail: tilman.reiner@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1
Carc. 1B

H317, H350

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350 Peut provoquer le cancer.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Conseils de prudence (Intervention):

P308 + P311 En CAS d'exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

polymère à base de : melamine, formaldéhyde à....%, urée, dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| formaldéhyde à....%

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Teneur (W/W): $\geq 0,9$ % - $\leq 0,9$ %	Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)
Numéro CAS: 50-00-0	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 200-001-8	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488953-20	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro INDEX: 605-001-00-5	Eye Dam./Irrit. 1
	Skin Sens. 1
	Muta. 2
	Carc. 1B
	H330, H317, H350, H341, H314, H301 + H311

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)
 Acute Tox. 3 (par voie orale)
 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
 Skin Corr./Irrit. 1B
 Eye Dam./Irrit. 1
 Skin Sens. 1A
 Muta. 2
 Carc. 1B

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1B: ≥ 25 %
 Skin Sens. 1: $\geq 0,2$ %
 Skin Corr./Irrit. 2: 5 - < 25 %
 STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: ≥ 5 %
 Eye Dam./Irrit. 2: 5 - < 25 %

méthanol

Teneur (W/W): $\geq 0,5$ % - $\leq 0,5$ %	Flam. Liq. 2
Numéro CAS: 67-56-1	Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro-CE: 200-659-6	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro INDEX: 603-001-00-X	STOT SE (Système Nerveux Central, nerf optique) 1
	H225, H370, H301 + H311 + H331

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 2: 3 - < 10 %
 STOT SE 1: ≥ 10 %

2-diéthylaminoéthanol

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Teneur (W/W): $\geq 0,1$ % - $\leq 0,1$ %	Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 100-37-8	Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro-CE: 202-845-2	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488937-14	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro INDEX: 603-048-00-6	Skin Corr./Irrit. 1B
	Eye Dam./Irrit. 1
	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	H226, H302, H335, H314, H311 + H331
	<u>Les limites de concentrations spécifiques</u>
	STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: ≥ 5 %

2,2'-oxybiséthanol

Teneur (W/W): $\geq 5,7$ % - $\leq 5,7$ %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 111-46-6	H302
Numéro-CE: 203-872-2	
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457857-21	
Numéro INDEX: 603-140-00-6	

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

formaldéhyde à....%, méthanol, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations:

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales.

En cas d'incendie, formation possible de gaz/vapeurs toxiques. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. Éviter la pénétration dans des drains et eaux de surface. Vérifier la conformité avec les réglementations locales avant envoi dans les installations de traitement des effluents.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Résidus: Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Informer les travailleurs des risques possibles causés par la libération de formaldéhyde au cours du traitement.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des acides et des substances formant des acides.

Matériaux adaptés: verre, acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4401 (V4), Matière plastique renforcée fibres de verre (GRP), Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), émaillé(e)s

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

Stabilité de stockage:

Température de stockage: 20 °C

Durée de stockage: 3 Mois

Viscosité limite: 10.000 mPa.s

Température de stockage: 25 °C

Durée de stockage: 1,5 Mois

Viscosité limite: 10.000 mPa.s

Protéger des températures inférieures à : 15 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Altération irréversible en cas d'exposition à des températures élevées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| 50-00-0: formaldéhyde à...%

VME 0,5 ppm (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif
VLE (FR) 1 ppm (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif

67-56-1: méthanol

Effet sur la peau (OEL (EU))
La substance peut être absorbée à travers la peau.
VME 260 mg/m³ ; 200 ppm (OEL (EU))
non contraignant
VLE (FR) 1.300 mg/m³ ; 1.000 ppm (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif
VME 260 mg/m³ ; 200 ppm (VLEP-INRS (FR))
Juridiquement contraignant
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

100-37-8: 2-diéthylaminoéthanol

VME 50 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))
Limite donnée à titre indicatif
Effet sur la peau (VLEP-INRS (FR))
La substance peut être absorbée à travers la peau.

Composants avec PNEC**| 50-00-0: formaldéhyde à...%**

eau douce: 0,44 mg/l
eau de mer: 0,44 mg/l
libération sporadique: 4,4 mg/l
sédiment (eau douce): 2,3 mg/l
sédiment (eau de mer): 2,3 mg/l
sol: 0,2 mg/l
station d'épuration: 0,19 mg/l

67-56-1: méthanol

eau douce: 20,8 mg/l
eau de mer: 2,08 mg/l
libération sporadique: 1540 mg/l
station d'épuration: 100 mg/l
sédiment (eau douce): 77 mg/kg
sédiment (eau de mer): 7,7 mg/kg
sol: 3,18 mg/kg

100-37-8: 2-diéthylaminoéthanol

eau douce: 0,0623 mg/l
eau de mer: 0,00623 mg/l
libération sporadique: 0,34 mg/l
sédiment (eau douce): 0,673 mg/kg
sédiment (eau de mer): 0,0673 mg/kg
sol: 0,0977 mg/kg
station d'épuration: 10 mg/l

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

D'après l'évaluation des risques de l'UE, aucun risque n'est attendu.

111-46-6: 2,2'-oxybiséthanol

eau douce: 10 mg/l

eau de mer: 1 mg/l

libération sporadique: 10 mg/l

sédiment (eau douce): 20,9 mg/kg

sédiment (eau de mer): 2,09 mg/kg

sol: 1,53 mg/kg

station d'épuration: 199,5 mg/l

Composants avec DNEL

| 50-00-0: formaldéhyde à...%

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation: 0,75 mg/m³, 0,6 ppm

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 0,375 mg/m³, 0,3 ppm

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 240 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 4,1 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 102 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, par voie cutanée: 0,012 mg/cm²

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 0,1 mg/m³

67-56-1: méthanol

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 40 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 40 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 260 mg/m³

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 260 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 8,0 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 8,0 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 8,0 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 8,0 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 50 mg/m³

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 50 mg/m³

100-37-8: 2-diéthylaminoéthanoltravailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 24 mg/m³travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 24 mg/m³**111-46-6: 2,2'-oxybiséthanol**consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 12 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 21 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 43 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 44 mg/m³**8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Le port d'une protection respiratoire est nécessaire en cas de circonstances exceptionnelles (par exemple : rejet accidentel, dépassant la limite d'exposition professionnelle). Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B) Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: équipement respiratoire autonome

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou les poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique:	liquide	
Couleur:	légèrement laiteux, trouble	
Odeur:	odeur faible	
Valeur du pH:	9 - 10 (20 °C)	(DIN ISO 976)
Point de fusion:	non applicable	
Point d'ébullition:	100 °C (1.013 bar)	
Point d'éclair:	non applicable	
Température d'auto-inflammation:	448 °C	(DIN EN 14522)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Pression de vapeur:	23 mbar (20 °C) 113 mbar (55 °C) 143 mbar (55 °C)	
Densité:	env. 1,28 g/cm ³ (20 °C)	(ISO 2811-3)
Solubilité dans l'eau:	partiellement soluble (15 °C)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	< 1,0 Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.	
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable	
Décomposition thermique:	Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre appropriés.	
Viscosité dynamique:	1.700 - 4.000 mPa.s (20 °C)	(DIN EN ISO 3219, Annexe B)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	
Propriétés comburantes:	non comburant	

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:	(15 °C) partiellement (c-à-d >10% < 90%)
hygroscopie:	non hygroscopique
Autres informations:	aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors des réaction avec les acides, l'eau et/ ou la chaleur, du formaldéhyde sera libéré, pouvant agir en tant que sensibilisant.

10.4. Conditions à éviter

> 30 °C

Eviter la chaleur. Éviter le gel. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

Peroxydes organiques, bases fortes, acides forts, anhydrides d'acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

|formaldéhyde à....%

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Test du risque par inhalation (IRT): pas de mortalité au bout de 7 heures lors de tests sur animaux. Lors de l'inhalation d'un mélange vapeur/air hautement enrichi, en fonction de la volatilité, aucun risque aigu. Le produit n'a pas été testé.

L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (test BASF)

rat (par inhalation): 7 h (IRT)

Test du risque par inhalation (IRT): pas de mortalité au bout de 7 heures lors de tests sur animaux. Lors de l'inhalation d'un mélange vapeur/air hautement enrichi, en fonction de la volatilité, aucun risque aigu.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde :

Cette préparation avec une concentration en formaldéhyde < 1 % n'a pas d'action sensibilisante (donnée bibliographique).

mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

cancérogénicité

| *Données relatives à : formaldéhyde à...%*

Evaluation du caractère cancérogène:

Après une exposition inhalative à vie à des concentrations provoquant des dommages aux muqueuses, des tumeurs nasales sont apparues chez les rats. Pour d'autres espèces animales ces mêmes résultats n'ont pas été observés ou l'ont été avec un effet nettement plus faible. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC/IARC) a classé le formaldéhyde en Catégorie 1 des substances cancérogènes chez l'homme, sur la base d'une évidence épidémiologique qui a montré une relation entre l'exposition à l'aldéhyde formique et le cancer du rhino-pharynx. Aucun effet nocif n'est à attendre si les équipements de protection individuelle et les mesures d'hygiène industrielle recommandés sont appliqués.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Aucun effet toxique sur la reproduction n'est signalé.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

non tératogène

Expériences chez l'homme

Données expérimentales/calculées:

Pour les personnes hypersensibles, une sensibilisation de la peau en cas de contact intensif n'est pas à exclure.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

| *Données relatives à : formaldéhyde à...%*

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Données relatives à : méthanol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer la perte de la vue après ingestions répétées. A la suite d'inhalations répétitives, la substance peut causer la perte de la vue.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio (Ligne directrice 203 de l'OCDE, statique)

Concentration nominale.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE 20 (0,5 h) > 1.000 mg/l, boue activée, ménagère (DIN EN ISO 8192-OCDE 209-88/302/CEE,P, C, aquatique)

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

S'élimine moyennement/partiellement par biodégradation.

Données sur l'élimination:

40 - 50 % formation de CO2 par rapport à la valeur théorique (28 j) (ISO DIS 9439) (aérobie, boue activée, ménagère)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

La partie polymérique n'est pas biodisponible compte tenu de ses propriétés structurales.
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

| *Données relatives à : formaldéhyde à...%*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.*

Données relatives à : méthanol

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.*

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (CE) N° 453/2010: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

ADR

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

RID

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Transport fluvial intérieur**ADN**

	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

Transport aérien**IATA/ICAO**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu

Air transport**IATA/ICAO**

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number:	Not applicable
UN proper shipping name:	Not applicable
Transport hazard class(es):	Not applicable
Packing group:	Not applicable
Environmental hazards:	Not applicable
Special precautions for user	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 28, 69

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 43, 43bis, 49, 49bis, 84

En raison de la présence de formaldéhyde, ou de la libération possible lors de son utilisation, la mise en oeuvre de ce produit est soumise aux prescriptions de l'arrêté du 5 janvier 1993 et des articles R231-56 à R231-56-12 du code du travail

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Carc.	Cancérogénicité
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 9.0

Produit: **Kauramin Glue* 690 liquid**

(ID Nr. 30356900/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Muta.	Mutagénicité sur les cellules germinales
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H330	Mortel par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central, nerf optique).
H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H311 + H331	Toxique par contact cutané ou par inhalation

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.